Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 3 décembre 2020, étaient présents:

Monsieur Jean BARDEAU – Madame Céline BAUSSAY – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Monsieur Denis GUYNOUARD – Madame Géraldine JEROME – Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Patrick BOUYER – Monsieur Cédric REGEON.

Madame Cécile DUPAS a été désignée secrétaire de séance.

1 – Nouvelle convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - DCM2020_12_10_001.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- **L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;**
- **La recherche de candidats et le portage de contrats :**
  - **pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,**
  - **pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,**
  - **pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,**
  - **pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).**

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formaliste procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1er janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est déjà utilisatrice du service S.M.I et/ou Intérim proposé par le Centre de Gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise Madame La Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.**

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif exercice 2019. DCM2020_12_10_002.

Madame la Maire informe le conseil que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement non collectif et assainissement collectif pour l'exercice 2019 qui ont été établis et adoptés par la Communauté de Communes Cœur de Charente, doivent être présentés au Conseil Municipal pour approbation.

Ces rapports ont pour objectifs :

- **De fournir aux conseillers municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service assainissement collectif et non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;**
- **D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service vis-à-vis des usagers ;**
- **D'inciter, de ce fait, à une meilleure maîtrise des coûts du service.**

Il comprend les parties suivantes :

- **Caractéristiques techniques du service assainissement collectif et non collectif,**
- **Tarification et recettes du service assainissement collectif et non collectif,**
- **Indicateurs de performance du service assainissement collectif et non collectif,**
- **Financement des investissements du service assainissement collectif,**
- **Abandons de créances,**

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur ces rapports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif de l'exercice 2019 dressés par la Communauté de Communes Cœur de Charente.**

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021. Mise en accessibilité du « Bar du Lavoir » - DCM2020_12_10_003.

Madame la Maire informe le conseil qu'il est impératif de procéder à la mise en accessibilité du « Bar du Lavoir » ce dernier étant classifié dans la catégorie d'Etablissement Recevant du Public.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Investissement de l'Etat pour l'exercice 2021 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Madame la Maire est en train de solliciter les devis afférents à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise en accessibilité du « Bar du Lavoir »

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – « Amandine en vrac »

Madame la Maire fait part au conseil du mail de la Communauté de Communes Cœur de Charente concernant la campagne de financement participatif du projet de création d'épicerie vrac ambulante sur le territoire « Amandine en Vrac »
Une vive discussion s'engage, menée par Monsieur TESSIER, à propos de cette activité. Selon lui, cette dernière n'est pas viable car cela consiste uniquement dans de la revente de produits achetés à un commerçant de Mansle.

Madame la Maire précise qu'elle porte à la connaissance du conseil l'existence de cette épicerie uniquement pour son éventuelle participation au prochain marché de Xambes.

Le conseil, à l'issue de cette discussion, émet un avis favorable à faire venir « Amandine en vrac » pour son prochain marché en mars 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mise en place de l'organisation pour la répartition et la distribution des paniers de fin d'année le jeudi 17 décembre 2021.**

- **Madame la Maire porte à la connaissance du conseil que le logement communal sis au 4 route des Guillots sera loué à Madame DEDRICH, jeune femme ayant un enfant qui fera sa rentrée scolaire à l'école de Xambes en septembre 2021 et ayant deux garants pour le paiement des loyers.**

- **Madame la Maire fait un point sur le dossier de la LGV. Le rapport d'expertise semble en faveur de la commune. Le Conseil valide la poursuite de la procédure.**

- **Madame la Maire informe le conseil que la locataire du logement communal sis au 27 rue Principale, Madame COLOMBEIX, a donné son préavis de départ de ce dernier. Il sera libre au 1er mars 2021. Madame la Maire souhaite libérer la locataire du préavis de 3 mois étant donné que cette dernière ne paie pas ses**

loyers (le montant dû à la commune s'élève à plus de 7000 euros). Le conseil est en accord avec Madame la Maire.

- **Madame la Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes relatif à la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association « Savoir-faire cognac » Monsieur TESSIER se porte volontaire.**

- **Madame le Maire informe le conseil qu'un point sur la création du local des cantonniers devait être fait par Cédric REGEON. Ce dernier étant absent excusé, ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion de conseil.**

- **Madame la Maire porta à la connaissance des conseillers que suite à l'aménagement foncier concernant la création de la LGV, de nombreuses parcelles le long de la nouvelle voie ferrée ont été données à la commune. Question : que faire de ces terrains ? Madame la Maire suggère qu'une réflexion soit menée sur leur utilisation.**

- **Monsieur Jean-Louis JONQUET fait le point sur la visite des Archives Départementales, relative à l'état des archives de la commune. Il va falloir changer de place les archives car elles s'abiment. Un gros travail en perspective se profile concernant ces dernières.**

- **Monsieur JONQUET informe le conseil que l'agrafage du journal communal aura lieu le 22 décembre 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes.**

- **Messieurs JONQUET et TESSIER ont participé à une réunion de l'Office du Tourisme. Une boucle vélo est en cours d'élaboration sur le territoire. La mise en place d'un label « Territoire Vélo » pourrait être un élément intéressant pour la commune.**

- **Monsieur JONQUET souligne l'absence du patrimoine bâti au sein des lignes directrices de l'Office du Tourisme.**

- **Madame Laurence PAPONNET fait la présentation du site internet de la commune. Une réunion de présentation devrait avoir lieu le 14 janvier 2021, 20 heures, à la salle des fêtes.**

- **Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 7 janvier 2021 à 20 heures à la salle des fêtes.**

- **Monsieur Jean-Luc TESSIER informe les conseillers que ces derniers peuvent bénéficier de formation au cours de leur mandat. Monsieur TESSIER a lu cette information sur la Charente Libre. Madame la Maire transmettra par mail aux conseillers les sessions de formation dont elle aura connaissance par l'AMF.**

- **Monsieur TESSIER a participé à une réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Ruffécois dont l'objet principal était les grands thèmes développés par le PETR. Monsieur TESSIER porte aussi à la connaissance des conseillers que ces derniers peuvent participer aux commissions du PETR.**

- **Une attention particulière est portée sur l'Ambroisie, véritable fléau pour notre écosystème et qui a été apporté notamment par les travaux de la LGV et de la fibre.**

- **Monsieur TESSIER signale un courrier du Premier Ministre évoqué en réunion du PETR concernant l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) précisant que celui-ci inclut, d'après lui, un rapprochement des Communautés de Communes à plus ou moins longue échéance.**

- **Les prochaines floralies sont annulées.**

- **Néodyssée, journées dédiées au néolithique.**

Séance levée à 22 heures 10

La Maire
Géraldine JEROME

La Secrétaire
Cécile DUPAS

Les Membres du Conseil Municipal